



# LA POLITIQUE QUALITÉ DE L'EMN

« L'eau est un bien précieux, indispensable à la vie. Dans un pays comme la France, chaque individu doit avoir accès à une eau potable de qualité en quantité suffisante.

Il y a plus de cinquante ans, les élus des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ont compris cet enjeu. Mettant à profit les richesses de la Montagne Noire, ils se sont associés pour créer l'Institution des Eaux de la Montagne Noire en lui assignant la mission d'améliorer les conditions de vie dans le Lauragais. Des aménagements successifs ont permis de garantir une ressource répondant à un besoin croissant et d'assurer sa valorisation et sa distribution équitable tout en préservant l'environnement.

Les exigences croissantes en matière de santé publique et les avancées technologiques nous ont permis d'évoluer vers plus de rigueur que nous nous devons de conforter dans un système intégré de management de la qualité, garant d'un service public performant. Depuis le 6 Décembre 2007, l'Institution a obtenu la certification ISO 9001 pour ses activités de production et d'adduction d'eau potable.

Sa démarche d'amélioration continue s'applique aux objectifs suivants :

- ◆ Etre à l'écoute des syndicats et des communes pour bien identifier leurs besoins, dans le respect des conventions, et les accompagner dans leur démarche Qualité,
- ◆ Surveiller et renforcer la qualité de l'eau pour qu'elle réponde constamment aux exigences sanitaires et aux attentes de nos clients,
- ◆ Veiller à la continuité du service et à la conformité réglementaire de nos activités,
- ◆ S'assurer que l'évolution du prix de l'eau reste acceptable pour les partenaires desservis,
- ◆ Mobiliser le personnel autour de cette démarche d'amélioration et s'assurer de l'adéquation des compétences de nos agents aux exigences du métier, en s'appuyant sur des formations continues et sur un recrutement pertinent,

Le Conseil d'Administration que je préside renouvelle l'engagement de l'Institution dans cette démarche le 6 juin 2013 et veillera à ce que les moyens nécessaires à l'obtention des objectifs fixés soient mobilisés.

L'Institution, soucieuse de maîtriser voir diminuer l'impact de ses activités certifiées sur l'environnement, a déjà investi en ce sens (tri des déchets, rétention de produits polluants, limitation usage phytosanitaires...). »

Le Président

